



PARCOURS 2019
TOUR DE FRANCE

10 juillet 2019

ARRETE MUNICIPAL N° 100 - 2019

(portant sur une interdiction de stationner et de circuler
sur divers axes communaux)

Le Maire de la Ville de Riquewihr ;

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-5, L. 2213-2, L. 2213-16, L. 2542-2 et L. 2542-3 et L. 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.610-5 du Code Pénal et R. 130-2 du Code de la route ;

Vu les articles R.412-34, R.412-35, R.412-36, R.412-43 et les articles R. 411-25, R.411-26 du Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code rural et notamment les articles 59 et suivants

Vu la demande présentée par monsieur Xavier GRIZAUD, Chef de service principal de Police Municipale.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures relatives à la réglementation du stationnement et de la circulation des véhicules **à l'occasion de la 5ème étape du tour de France (SAINT-DIE DES VOSGES - COLMAR)**

A R R E T E

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit sur la totalité de la route de Ribeauvillé – avenue Jacques Preiss – avenue méquillet jusqu'au croisement de la route de Kientzheim – route de Kientzheim et sur l'itinéraire cyclable chemin de vignes jusqu' à KIENTZHEIM à l'exception des véhicules de la caravane du Tour et des véhicules de secours et gendarmerie le **mercredi 10 juillet 2019** de **08H00 à 18H00**

Ville de Riquewihr

ARTICLE 2 : la circulation sera également interdite sur la totalité de la route de Ribeuwillé – avenue Jacques Preiss – avenue méquillet jusqu’au croisement de la route de Kientzheim – route de Kientzheim et sur l’itinéraire cyclable chemin de vignes jusqu’ à KIENTZHEIM à l’exception des véhicules de la caravane du Tour et des véhicules de secours et gendarmerie le **mercredi 10 juillet 2019** de **11H00 à 18H00**.

ARTICLE 3 : La place « Jean Monnet » sera entièrement réservée du **lundi 08 juillet 2019, 17H00** au **jeudi 11 juillet 2019, 08H00** pour l’installation du relais Etape ainsi que le démontage des structures.

ARTICLE 4 : Le périmètre et la signalisation règlementaire seront mis en place par la société du Tour et par les services techniques de la commune.

- Transmission :
Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Communauté de brigade de gendarmerie de Kaysersberg / Lapoutroie
- Brigade Verte
- Police Municipale de la Ville de Riquewihr
- Services techniques
- Affichage

Riquewihr le **10 avril 2019**

Le Maire

Daniel KLACK

